

BUREAUX : RUE NAIN, 1.

ABONNEMENTS : ROUBAIX-TOURCOING: Trois mois, 12 fr.; Six mois, 23 fr.; Un an, 44 fr. LE NORD DE LA FRANCE: Trois mois, 14 fr.; Six mois, 27 fr.; Un an, 51 fr. — L'abonnement continue, sauf avis contraire.

ANNONCES: 20 centimes la ligne. RÉCLAMES: 25 centimes. — On traite à forfait.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL ET COMMERCIAL DU NORD

DIRECTEUR-GÉRANT : A. REBOUX

ON S'ABONNE ET ON REÇOIT LES ANNONCES : A ROUBAIX, chez le bureau du journal, rue Nain, 1; A Lille, chez M. Béghin, libraire, rue Grando-Chaussée; A Paris, chez M. Havaas, Laffitte-Bullier, 6, place de la Bourse; A Bruxelles, à l'Office de Publicité, rue de la Madeleine.

Heures de départ des trains : Roubaix à Lille, 5 17, 7 21, 8 21, 9 53, 11 26, m., 12 26, 1 56, 3 42, 5 11, 6 13, 7 38, 9 36, 11 11, s. — Roubaix à Tourcoing-Mouscron, 5 38, 7 18, 8 48, 10 13, 11 23, m., 1 15, 2 38, 4 48, 5 48, 8 13, 10 23, 11 45, s. — Roubaix à Lille, 5 20, 7 00, 8 30, 9 55, 11 05, 12 57, 2 20, 4 30, 5 30, 7 55, 10 05, 11 45. Tourcoing à Roubaix et Lille, 5 10, 7 12, 8 12, 9 46, 11 17, 12 17, 1 47, 3 33, 6 03, 7 28, 9 24, 11 02. Mouscron à Lille, 7 00, 8 00, 9 36, 11 05, 12 05, 3 21, 4 50, 5 53, 7 10, 9 10.

ROUBAIX, 8 NOVEMBRE 1872

BOURSE DE PARIS	
DU 7 NOVEMBRE	
3 0/0	53 15
4 1/2	76 50
Emprunt 1871	84 40
Emprunt 1872	87 15
DU 8 NOVEMBRE	
3 0/0	52 25
4 1/2	76 50
Emprunt 1871	84 25
Emprunt 1872	87 75

(Voir à la troisième page les dépêches commerciales)

Les projets constitutionnels

Décidément la partie s'engage : la question constitutionnelle est le champ de bataille où vont se heurter les forces politiques et sociales qui se disputent, à l'heure présente, le gouvernement de la France. Tous les renseignements que nous recevons de Paris et de Versailles, s'accordent pour annoncer que la question constitutionnelle sera soulevée par le Gouvernement lui-même, dès l'ouverture de la session; il demandera la priorité pour cette discussion qui, plus que toute autre, peut agiter le pays. Il se pourrait même que la bataille ait lieu tout de suite sur une simple question d'ordre du jour.

Nos lecteurs se souviennent que l'Assemblée nationale, avant de se séparer, a mis au premier rang de son ordre du jour, sur la demande pressante de M. Dufaure, la loi du Jury. Pour retirer la priorité à ce projet, il faudra un vote; sur ce vote, les différents partis essaieront de se compter. Or, comme la question constitutionnelle, par sa nature même, est de celles qui sont résolues dans l'esprit d'un grand nombre et depuis longtemps, et que d'ailleurs l'opinion publique en est saisie depuis plusieurs mois, il est très-probable que les députés vont arriver au scrutin avec des votes tout prêts. Il n'est pas besoin de rappeler les déclarations très-importantes qui ont contribué à fixer les esprits. Dans ces conditions un simple vote sur l'ordre du jour peut contenir toute la lutte et résoudre la question.

Voyons maintenant comment elle se présente : A défaut de déclarations officielles, les officieux : le *Bien public*, le *National*, l'*Événement* et le *Soir*, nous ont fait connaître le sentiment du gouvernement, et, malgré quelques nuances éphémères, ils l'ont fait avec un accord remarquable. Le *Soir* nous en a donné justement hier, avec une certaine solennité, l'expression précise : « Ces trois mesures, dit-il, 1° Constatation légale de la République. — 2° Prorogation des pouvoirs de M. Thiers. — 3° Renouvellement partiel, sont trois termes du problème à résoudre, qu'on ne peut ni ne veut isoler. »

Cette déclaration a été provoquée par

une manœuvre du parti radical qui, depuis plusieurs jours, après avoir annoncé très-clairement (et très-durement pour M. Thiers) qu'il ne voterait pas la nouvelle constitution, cherchait le moyen d'éviter une rupture complète avec le président, et avait fait répandre le bruit que les projets constitutionnels se réduisaient à demander seulement une prorogation des pouvoirs de M. Thiers. Les radicaux étaient d'autant plus disposés à voter cette prorogation que pour eux elle engage fort peu l'avenir. Ce vote avait en outre l'avantage de mettre plus ou moins le chef du pouvoir exécutif dans la dépendance du parti radical. Le pays continuerait d'être abusé, les menées les plus révolutionnaires pouvant se faire au nom du gouvernement. On n'en serait d'ailleurs que plus libre et plus fort pour travailler à la dissolution de l'Assemblée.

Le *Soir* oppose à cette manœuvre la réponse que nous venons de reproduire et signale la tactique des radicaux. Evidemment la présidence ne peut ni ne veut accepter un programme qui réduirait la question constitutionnelle à une pure question de personne. Cette prudence est d'autant louable qu'en pareil cas, la durée et la sécurité de la prorogation ne seraient rien moins qu'assurées. Il s'agit donc 1° de proclamer la République définitive (on remarquera le terme employé : constatation légale, comme qui dirait légitimation) 2° d'assurer le pouvoir pour quatre ans au moins à M. Thiers; enfin 3° de renouveler la Chambre par fraction au lieu de recourir à des élections générales.

Puisqu'on « ne peut ni ne veut isoler » ces 3 termes du problème à résoudre, c'est bien là toute la question.

Voyons maintenant comment se présentent les différents groupes parlementaires sur le champ de bataille où on les appelle. La droite légitimiste est prête à maintenir *statu quo* et ce qui reste du pacte de Bordeaux. Elle veut bien attendre et ne travailler qu'à l'organisation de la France, mais elle ne proclamera pas la République; une partie du centre droit suivra la droite. Nous passons sur l'autre partie du centre droit, sur le centre gauche tout entier et sur une partie de la gauche (gauche modérée). C'est dans ces régions que se trouvent ceux qui voteront les 3 articles. Nous arrivons à la gauche radicale. Celle-ci proclamera bien la République, mais elle se refusera obstinément au renouvellement partiel. Des élections générales, en ce moment, lui donneraient la majorité : c'est une occasion rare, pourquoi la manquerait-elle?

Sans entrer dans une énumération embarrassante, si nous récapitulons les voix en bloc, nous arrivons facilement à trouver au moins 400 voix contre la constitution de M. Thiers, et au plus 350 pour la voter! Nous savons combien d'in-

certitudes offrent des supputations de ce genre. Toutefois, de grandes probabilités autorisent nos prévisions. Nous avons d'ailleurs, pour elles, l'autorité d'un officieux. Aujourd'hui, l'*Événement*, par la plume d'un de ses paquebotiers, M. Edmond Magnier, jette le cri d'alarme; il prévoit 467 voix d'opposition. En ce cas, il ne resterait au gouvernement que de dissoudre l'Assemblée Nationale, et le pays ne manquerait pas de renvoyer à M. Thiers une chambre selon son cœur qui lui donnerait de la présidence à bouche que veux-tu et tout le reste par surcroît. On voit donc que nous touchons à une crise grave et que cette crise peut, dès les premiers jours de la session, se trouver ouverte par un simple vote sur l'ordre du jour.

Le *Journal officiel* annonce en ces termes la conclusion du traité de commerce avec l'Angleterre :

Les négociations avec l'Angleterre pour la conclusion d'un traité de commerce et de navigation sont terminées. Les signatures ont été échangées hier à Londres.

Le *Daily News* dit que l'Angleterre, par le traité de commerce avec la France, a regagné sa liberté en ce qui concerne les vins et les charbons. C'est là ce qui justifie le traité aux yeux du gouvernement anglais.

Que diraient nos ardents radicaux s'ils voyaient un jour le gouvernement de la République modérée ou non, comme l'on voudra, défrayer les pèlerins et les faire transporter gratis à Lourdes ou à la Salette? Ils seraient bien capables d'en prendre les armes, ou tout au moins d'assailir à coups de pierres les pieux convois.

L'hypothèse n'est point si invraisemblable que l'on pourrait le croire, car on a vu à Marseille, jeudi, 153 pèlerins dont le gouvernement solda le passage. Roudons justice aux radicaux, ils n'ont troublé par aucune manifestation inconvenante le recueillement religieux des voyageurs.

Mais disons tout : ce ne sont pas des catholiques, bien entendu, ce sont des Arabes musulmans que l'on envoie à la Mecque, sur le transport le *Nil*. Puis-ent-ils n'en pas rapporter le choléra, que nous aurions ainsi acheté à beaux deniers comptants.

On se rappelle l'opposition faite par le camp républicain au vote des prières pour le premier dimanche qui doit suivre la rentrée de la Chambre. Au moment où elles vont se faire dans toutes les églises de France, il est bon de rappeler à ceux qui l'oublient ce qu'il se passe aux Etats-Unis. La grande République américaine ne croit violer en rien la liberté de conscience, en demandant des prières et en engageant tous les citoyens à remercier Dieu et à implorer sa protection. Elle sait rester libre, sans professer la doctrine de la loi-athée.

Voici ce que nous lisons dans la proclamation de son président en date du 11 octobre dernier :

Si un peuple a plus qu'un autre de justes raisons pour remplir cet acte de reconnaissance, c'est bien, dit la proclamation, la République américaine, ce sont les citoyens des Etats-Unis, qui ont un gouvernement qui est leur œuvre personnelle, qui est soumis à leurs ordres. Ils ont conservé pour eux une large liberté civile et religieuse, et l'égalité devant la loi. Durant les douze derniers mois, ils ont été exemptés de toute calamité grave ou générale. L'agriculture, l'industrie manufacturière et le commerce ont joui d'une grande prospérité.

En conséquence, et pour ces raisons, je recommande que, le jeudi 28 novembre prochain, les citoyens se rassemblent dans les lieux respectifs de leur culte pour témoigner à Dieu leur reconnaissance pour ses bienfaits et sa générosité.

Les troupes allemandes sont entrées mercredi dans les baraquements de Saint-Dié, Rambervilliers, Charmes et Bruyère. Hier, à dix h. du matin, les dernières troupes allemandes quittaient Reims; dix minutes après, les gendarmes français y arrivaient et étaient chaleureusement accueillis par les autorités et par la population. On fait à Reims des préparatifs pour bien recevoir les troupes françaises.

On lit dans la *République française* :

« NOUS N'IGNORONS PAS QUEL EST L'ESPRIT DÉTESTABLE DE CES AVOCATS DONT L'AMBITION A ÉTÉ TOUT A COUP ARRÊTÉE. »

Voilà comment s'exprime le journal de M. Gambetta!

O phrase adorable, que ne pouvons-nous l'imprimer en lettres d'or!

LETTE DE PARIS

(Correspondance particulière du *Journal de Roubaix*.)

Paris, 7 novembre 1872.

Les journaux de Paris continuent à discuter la question des 4 ans de pouvoirs à donner à M. Thiers. Ses organes se montrent favorables, bien entendu, à cette proposition. Le *Journal de Paris*, organe de la fraction orléaniste du centre droit, développe de très-bonnes raisons pour faire repousser cette prolongation de pouvoirs de M. Thiers : « Chacun sait que l'on se préoccupe » avant tout, dans l'entourage du chef de l'Etat, de faire nommer M. Thiers président de la République pour quatre ans ou pour cinq ans et que l'on attend de l'Assemblée nationale cette faveur ou cette marque de déférence. » Mais l'Assemblée nationale ne peut naturellement donner plus qu'elle n'a » et cédât-elle au vœu des officieux en nommant M. Thiers président de la République pour cinq ans, qu'elle ne saurait lui assurer, pendant ce temps,

la jouissance du pouvoir. Si, en effet, M. Thiers tirait toute sa force de l'Assemblée nationale, cette force lui ferait également défaut le jour où cette même Assemblée nationale cesserait d'exister, à moins que les républicains, si hostiles à l'hérédité monarchique, ne consentent à engager l'avenir et à lier par les décisions de l'Assemblée nationale les volontés de la Chambre qui la remplacera. Ainsi, les pouvoirs de M. le président de la République expireraient nécessairement avec les pouvoirs de l'Assemblée nationale et il faudrait à M. Thiers, pour demeurer au pouvoir avec une nouvelle Chambre, l'assentiment public ou tacite de cette Chambre. *Sublati causâ, dit-on en logique, tollitur effectus.* »

Toutes les feuilles radicales, à commencer par le *Journal des Débats*, applaudissent au discours de rentrée prononcé par M. Renouard, procureur général à la Cour de cassation. Ces journaux approuvent surtout cette flétrissure infligée à la maxime odieuse : *La force prime le droit*. Mais cette maxime n'est-elle donc pas la pratique effrontée du droit moderne en Italie et en Allemagne, pratique approuvée par le *Journal des Débats* et toutes les autres feuilles qui ont aidé à l'unité italienne et à l'unité allemande. Les éloges donnés au discours de M. le procureur général Renouard sont la condamnation formelle de toute la politique contemporaine.

Dans la réunion du conseil supérieur de la guerre hier M. Thiers a fini, dit-on, par adhérer au système d'organisation régionale.

Après de longs débats avec la commission du budget, le ministre de la guerre a consenti à une réduction de 9 millions, ce qui porte ce budget à 441 millions pour 1873, avec un effectif de 453,000 hommes, j'y compris les 27,000 hommes de gendarmerie.

Le nombre des inscriptions pour le volontariat d'un an était, au 5 novembre, de 10,000; on pense qu'il ira à 25,000.

Le service médical allemand a quitté hier la ville de Châlons; l'évacuation sera complète dimanche 10, à 6 heures du soir.

L'*Unité italienne* qui était l'organe de Mazzini, cesse de paraître faute d'abonnés.

Des dépêches diplomatiques de Bucharest font connaître que le mécontentement grandit en Roumanie; les Roumains sont habitués à voir un changement de prince tous les sept ans; aussi, commencent-ils à dire tout haut : « Nous sommes entrés dans la septième année. »

On peut résumer comme il suit les points noirs en Roumanie :

1° Acceptation illégale du chemin de fer Stronsberg, tandis qu'il n'était pas